



Ministère chargé des Transports

Licence n° 2018/84/ 0000078

pour le transport international de marchandises par route pour compte d'autrui

La présente licence autorise (1) CHAPPAT TRANSPORTS SA
 QUARTIER
 QUARTIER LA GENETTE
 01310 POLLIAT

n° SIREN 319503348

à effectuer, sur toutes les relations de trafic, pour les trajets effectués sur le territoire de la Communauté, des transports internationaux de marchandises par route pour compte d'autrui tels que définis dans le règlement (CE) n° 1072/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant des règles communes pour l'accès au marché du transport international de marchandises par route et conformément aux dispositions générales de la présente licence.

Observations particulières :

La présente licence est valable du 01/01/2018 au 31/12/2022

Délivrée à LYON(FRANCE)

le 12/12/2017

Ministère chargé des Transports
 Direction Régionale de l'Environnement,
 de l'Aménagement et du Logement
 AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

(2)
 Pour le Préfet et par subdélégation,
 La chef de la cellule 2
 Jocelyne TAVARD

(1) Nom ou raison sociale et adresse complète du transporteur.
 (2) Signature et cachet de l'autorité ou de l'organisme compétent qui délivre la licence.